rer les Juges en pareilles circonſtances, & qui de l'autre ſont d'excellentes leçons pour les Médecins & Chirurgiens, lorſque la Juſtice a recours à eux dans certains cas. Les premiers verront qu'ils ne doivent s'en rapporter qu'à des gens de l'Art dont la ſcience eſt reconnue, & qui jouiſſent d'une réputation méritée. Les ſeconds apprendront qu'ils doivent faire leurs procès-verbaux avec tout le ſcrupule poſſible, & que la moindre circonſtance négligée eſt d'une conſéquence infinie. Ils ſentiront, d'après les ſolides raiſonnemens de M. Petit, le premier anatomiſte de l'Europe, qu'il eſt de leur honneur, de leur probité même de refuſer leur rapport, s'ils reconnoiſſent en eux quelqu'inſuffiſance.

Il ſeroit à deſirer que ces deux conſultations qui ſont très-bien écrites, fuſſent entre les mains de tous ceux qui ſe deſtinent à la Médecine ou à la Chirurgie. On devroit en conſéquence en répandre dans les Hôpitaux & dans les Ecoles.

LETTRE

De M. X. X. aux Auteurs de la Gazette.

On ſe plaint tous les jours avec raiſon des conſommations extraordinaires de grains par différens animaux deſtructeurs; on a même calculé ce que les moineaux mangent de grains tous les ans, & on a trouvé que cela formoit un nombre étonnant de ſeptiers. En conſéquence on a cherché & on cherche encore différens moyens pour ſe mettre à l'abri d'une telle déprédation. Mais pendant qu'on nous donne des ſecrets contre les rats, les ſouris, les charanſons, les moineaux, *&c.* on conſerve avec ſoin dans le domeſtique un animal qui fait en pain plus de conſommation qu'on ne penſe; cet animal eſt le chien domeſtique, bête abſolument inutile & très dangereuſe, puiſqu'elle porte avec elle la ſource d'une maladie cruelle, je veux dire la rage. Après avoir évalué le nombre de chiens (*a*) qu'il y a dans le Royaume, on trouve que ces animaux conſomment par jour plus de cent mille livres de pain; ce qui pourroit faire ſubſiſter cinquante mille pauvres.

Pour remédier à un ſi grand abus, il ſeroit à deſirer qu'on établît une taxe annuelle par chien domeſtique, (*b*) & que cette taxe tournât au profit des Hôpitaux. Si cet impôt ne donnoit pas un grand produit, il délivreroit du moins le Royaume de deux millions de chiens inutiles. On voit parmi le peuple des gens qui peuvent à peine vivre, & qui ont chez eux deux ou trois chiens. Comme ceux-ci ne pourroient point payer la taxe, ils ſeroient obligés de ſe défaire de leurs chiens ſous peine de punition.

On ne conſerveroit donc que les chiens de chaſſe, de baſſe cour, de Bergers ou autres qui ont une utilité marquée.

(a) *On ne parle point des chiens de chaſſe, & de baſſe cour, parce que ceux-ci ont leur utilité.*

AVIS.

M. d'Aubenton, Maire & Subdélégué de Montbard en Bourgogne, qui cultive depuis un grand nombre d'année, toutes les eſpeces d'arbres, arbriſſeaux & arbuſtes, étrangers & foreſtiers, qui ſont les plus convenables pour former les plantations utiles ou agréables, ayant reconnu que de tous ceux dont il a formé des pepinieres, le Peuplier d'Italie, le Platane de Virginie, & le bois de S^te^. Lucie, étoient les arbres dont on peut tirer le plus d'avantage, & ceux dont la culture eſt en même-temps la plus facile dans nos Provinces, s'eſt attaché particuliérement à multiplier ces trois eſpeces, & donne avis au public qu'il eſt en état d'en délivrer dès-à-préſent une très-grande quantité.

M. d'Aubenton eſt également pourvu de nombreuſes pépinieres de toutes les eſpeces de grands arbres d'alignement propres à former des avenues, des falles, des quinconces, *&c.* comme auſſi d'arbriſſeaux à fleurs, convenables à l'ornement des jardins & des boſquets d'hiver & d'été, & d'arbuſtes ou plantes grimpantes, à fleurs, pour garnir des murs ou des berceaux.

(b) *J'entends par-là ces chiens qui ne ſervent que pour l'amuſement.*

PRIX.

PEUPLIERS D'ITALIE.

De 9 à 10 pieds	8 ß
De 6 à 7	6
De 4 à 5	4

PLATANES.

De 9 à 10 pieds	1 # ß
De 6 à 7	12
De 4 à 5	8

Le millier de branches de peupliers d'Italie qui produiront environ 3000 boutures, 24 #. Et le bois de Sainte Lucie de 6 à 7 pieds, 24 # le millier.

Le tout rendu franc de port à Lyon.

Le ſieur Collodin, Jardinier-Fleuriſte de cette Ville, demeurant rue Vaubecourt, ſera chargé à Lyon de la diſtribution de ces arbres. Ceux qui voudront s'en pourvoir pourront s'adreſſer à lui, ou directement à M. d'*Aubenton*, qui les fera parvenir à Lyon, à l'adreſſe du ſieur *Collodin*, lequel les fera paſſer à leur deſtination, ſoit pour cette Ville, ſoit pour les autres Provinces.

COMMERCE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

TOut le monde remarque les funeſtes effets de notre luxe, mais parce qu'on voit les richeſſes abonder chez nous de toute part, tout le monde ne conçoit pas qu'il eſt impoſſible que ce luxe ſe ſoutienne, & il eſt probable que l'on ne ſonge pas davantage au ſeul remede qui puiſſe nous tirer de cette criſe, & qui eſt la pauvreté, quoique cependant elle s'avance à grands pas pour s'annoncer elle-même.

Permis au Lord Clive de ſe perſuader qu'il a un privilége excluſif d'accepter des préſens, aux Actionnaires de la Compagnie des Indes, de prétendre de jour en jour à de plus forts dividendes. Mais la Nation & le pauvre ſouffrent de cette ſurabondance de richeſſes. Les proviſions de bouche ſont de 50 à 100 pour cent plus cheres qu'elles n'étoient il y a dix ans; on n'a cependant point augmenté le prix de la main d'œuvre en aucun genre, de ſorte que l'Ouvrier induſtrieux peut à peine ſe procurer par un travail de 20 heures, ſa nourriture ſur les 24, & n'a pas de quoi acheter un morceau de drap pour ſe couvrir, & conſéquemment cette immenſe quantité de nos étoffes que l'on avoit coutume de conſommer en Angleterre, reſte aux Fabricans pour leur compte; de-là réſulte une ceſſation de travail: nous congédions nos Ouvriers, qui, dociles aux ordres de la nature, acceptent le premier offre qui leur eſt fait d'aller où on leur promet leur ſubſiſtance. Pluſieurs ont déjà quitté leur pays: des milliers d'Ouvriers qui gagnoient leur pain il y a ſix mois dans les manufactures de laine, ne peuvent pas trouver actuellement pour un jour d'ouvrage, & nous ne pouvons aſſurément pas eſpérer de les empêcher d'accepter les offres que leur font les autres pays & les Colonies, & je poſe en fait que dans quelques années, la perte de cinquante mille de nos Ouvriers, la cherté des proviſions, l'énormité des taxes & la ruine du commerce, ſeront les fruits qu'on aura recueillis d'une guerre glorieuſe & d'un commerce floriſſant. C'eſt notre correſpondance avec les autres Nations qui nous a donné des beſoins, & qui a introduit chez nous l'induſtrie par laquelle nous avons obtenu le pouvoir, les richeſſes & le luxe. Il falloit que la pauvreté eût ſon tour, & le moment en eſt venu: notre commerce eſt anéanti, le pouvoir ſuit toujours le commerce, & il n'eſt que trop évident que la Grande-Bretagne deviendra une grande Province *de quelqu'autre Empire.*

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

MORTS.

Au Port-au-Prince, le 20 Juin 1767, M. *Pierre Leſebvre*, dit *Juin*, Capitaine du Navire la *Dauphine*, de Dunkerque, natif de Calais, âgé de 50 ans.

Au Port de Paix le 21, M. *Lacoſte*, ſecond Capitaine du Navire la *Chérie*, de Bordeaux.

Aux Cayes le 26, M. *Periés*, ancien Receveur de l'Octroi audit lieu, âgé d'environ 45 ans; il étoit natif de Tarbes en Bigorre.

Au Port-au-Prince, le 28, M. *Samuel-François Maſſon*, ancien Capitaine des Milices de Louisbourg, âgé de 56 ans, natif d'Agen.

Au même lieu le premier Juillet, M. *Leray*, Capitaine du Navire la *Marquiſe de Segur*, de Nantes, âgé d'environ 65 ans.

A l'Acul le 2, M. *Duperrier*, Conſeiller Doyen au Conſeil ſupérieur du Cap, âgé d'environ 60 ans.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A vendre deux habitations établies en ſucreries; l'une ſituée à Maribaroux, conſiſtant environ en 160 quarreaux de terre, avec les bâtimens, animaux, uſtenſiles néceſſaires & 170 têtes de Negres; l'autre ſituée à la grande Colline, contenant environ 200 quarreaux de terre, circonſtances & dépendances. On s'adreſſera à M. *Haitze*, Procureur de M. *l'Heritier*, Habitant au quartier Morin.

A vendre une habitation ſituée au quartier de la petite Anſe, conſiſtant en 108 quarreaux de terre. Elle peut rendre, miſe en rapport, juſqu'à 200 milliers de ſucre blanc. S'adreſſer à M. *Turin de Beauvoiſin*, Procureur des biens de M. de *Grandpré*, au Cap.

M. *Bruneliere*, exécuteur teſtamentaire de feu M. *Boiſſet*, Subſtitut de M. le Procureur du Roi au Mirebalais, a prié MM. les créanciers de la ſucceſſion *Boiſſet*, de s'aſſembler chez Me. *Debutte*, Notaire au Mirebalais, pour y procéder à la liquidation.

M. *Drouillard*, Négociant au Cap, a invité MM. les créanciers de la ſucceſſion de M. *Deſcoubet de la Normande*, de ſe préſenter afin de pouvoir prendre les arrangemens convenables à une liquidation prochaine.

De Dunkerque.

Prix courant de différentes marchandiſes du 10 au 20 Sept. 1767.

Le bled blanc de Flandres, 30 ℔ la *raz.*

Les eaux-de-vie, même prix que dans le dernier état.

Le ſel gris de Seudres, de 5 ℔ 12 ß à 5 ℔ 15 ß la *raziere.*

L'huile fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔ 15 à 2 ℔ 16 ß le *pot*; l'huile commune d'Eſpagne, de 36 à 37 ß; l'huile de navette, 48 ℔ la *tonne.*

Le ſucre blanc de Saint Domingue, premiere qualité, de 45 à 50 ℔ le *quintal*; le ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 26 à 27 ℔; le café de S. Domingue, 15 ß la *liv.* celui de la Martinique 16 ß; l'indigo cuivré 4 ℔ 10 ß.

Prix des Changes.

Londres à deux uſances, 22 ℔ 17 ß 6 d. la *livre ſterling.*

Amſterdam à deux uſances 218 ℔ 17 ß pour cent florins banco.

Paris à deux uſ. un pour cent de perte.

Idem à courts jours au pair.

COMPAGNIE DES INDES.

La Compagnie des Indes expoſera en vente à l'Orient le 9 Novembre 1767 & jours ſuivans, au plus offrant & dernier enchériſſeur, en la maniere accoutumée, les Marchandiſes apportées par les Vaiſſeaux le Comte *d'*Artois, *venant des Iſles; le d'*Argenſon, *venant de Pondichery, le* Berryer, *le* Duc de Duras, *le* Duc de Penthievre, *venant de Chine; & l'*Ajax, *venant de Bengale, arrivés à l'Orient dans le courant de la préſente année 1767.*

SÇAVOIR:

238664 l. café de Moka; — 1350000 l. café de Bourbon; — 1528652 l. thé bouy; 46624 l. thé camph.; — 14527 l. thé ſaotchaon; — 13505 liv. thé Pekao; — 144768 l. thé verd tonkay; — 209446 liv. thé verd ſupérieur; 15569 l. thé hayſven skine; 21131 l. thé hyſven; — 334667 l. poivre; 179469 l. bois rouge; — 53548 l. bois de ſapan; — 444798 l. cauris; — 880 l. rhub. 830 l. borax; — 58637 l. eſquine; — 4575 l. lacque en bois; — 11208 l. dº. *idem*, en poudre; 12810 l. dº. *idem*, en maſſe; 18053 l. ſoie Tany; — 34120 l. ſoie écrue de Nankin; — 31410 pieces garas blancs; 9200 p. baſſetas blancs; — 1320 p. hamans; —

5204 p. caſſes ; — 800 p. mallemolles ; — 8800 p. terindannes ; — 80 p. nenſoûques ; 1720 p. doreas de Bengale ; — 1100 p. baſins de Bengale ; — 300 p. baſins de la côte ; 1040 p. caſſes de Patna ; — 480 p. tanjebs d°. ; — 1200 p. ſiriſafs brodés d°, ; — 3600 p. mouchoirs divers de Bengale ; — 1262 p. mouchoirs de Mazulipatam ; — 342 p. d°. façon de Paliacate ; — 196 p. *idem* de Paliacate ; — 100 p. doutis ſavagis ; — 2934 p. ſalempouris blanc ; — 10218 p. guinées blanches ; — 200 p. percales ; — 1935 p. betilles ; — 1900 p. chavonis ; — 420 p. organdis ; — 518 p. ſtinquerques ; 67 p. toiles percalles ; — 160 p. ſalempouris bleus ; — 5880 p. guinées bleues ; — 160 p. néganepaux, — 604 p. bajutapaux ; 1085 p. chazelas bleus & blancs ; — 775 p. d°. rouges & blancs ; — 236 p. d°. rouges & bleus ; — 1725 p. necanias ; — 1025 p. korottes ; — 1433 p. boelans ; — 486 p. ſottes ; — 65 p. katequis ; — 480 p. limanças ; — 1700 p. mouchoirs de Pondichery ; — 6400 p. guingans de Pondichery ; 2240 p. d°. de Madras ; — 300 p. d°. de Bengale, dont 200 p. herbes & coton ; — 200 p. nelis ; — 80 p. ſiſtreſayes ; — 476 caiſſes & rouleaux porcelaine bleue & blanche ; — 211 caiſſes porcelaine de couleur ; 4000 p. nankin ; — 55 p. pequins unis ; — 49 p. d°. rayés ; — 30 p. d°. peints ; — 22 p. ſatins unis ; — 25 p. ſatins brochés ; — 27 p. ſatins rayés ; — 20 p. damas à meubles de deux couleurs ; — 64 pieces damas d°. étroits ; — 25 p. damas rayés, de deux couleurs ; — 24 pieces damas unis ; — 39 p. gourgourans ; — 29 p. patiſioie ; — 36 p. lampas ; — 100 p. gazes doubles ; — 476 p. lines ; — 1471 paquets de rottins ; 53166 l. rottins longs ; — 400000 l. bois d'ébenne.

La compagnie des Indes attend encore les Vaiſſeaux le *Marquis de Caſtries*, venant de Bengale ; le *Maſſiac*, venant de Pondichery ; & le *Condé*, venant de la côte Malabar avec des marchandiſes de Bengale. Elle vendra leur chargement à la ſuite de la préſente vente.

Navires en armement.

DE DUNKERQUE, *le 22 Sept. 1767.*

Le Navire la *Marie-Rose* de 100 tonneaux, Capitaine *Jean-Baptiſte Julbin*, de Dunkerque, eſt en charge dans ce Port pour le Cap. Les Armateurs de ce Navire ſont MM. *Debonte & Lemaire.*

DE BORDEAUX, *le 24 Sept. 1767.*

Le Navire le *Port-au-Prince*, de 350 tons. Capitaine *Martin*, eſt en charge dans ce Port pour le Cap & le Port-au-Prince, & partira ſous trois ſemaines. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à M. *Carrié*, Armateur de ce Navire, ou au Capitaine.

DU HAVRE, *le 26 Sept. 1767.*

Les Navires François l'*Eſpérance*, d'environ 300 tonneaux, Capitaine *Savary*, du Havre, Armateur M. *Louis Leclerc*, & le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique & la Guadeloupe, & partira à la fin de Novembre ; le ſecond pour Cadix, partira dans le courant de Novembre ; on pourra s'adreſſer pour ce dernier au Havre, à MM. *Baudry & Boulongne*, & à Rouen à MM. *Lebourg* freres.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port, & pour partir le plutôt poſſible, les Navires Etrangers la *Fortune*, Capitaine *Jean Sack*, interprete M. *Iſabelle* ; la *Demoiſelle Anne*, Capitaine *David Jacob*, Interprette M. *Houſſaye*, qui l'eſt auſſi du ſuivant ; la *Demoiſelle Petronelle*, Capitaine *Wan Meglen*, tous trois pour Hambourg ; & la *Demoiſelle Jeanne-Marguerite*, de 190 tonneaux, Capitaine *Jean Selien*, pour Amſterdam, Interprete M. *Breham.*

CHANGES A PARIS.

Oct. 1767	*Jeudi 1er.*	*Ven. 2.*	*Sam. 3.*
Amſterdam.	55 ¼ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	31 ¾ . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 4 . .	. . . .	. . .
Livourne. .	95 ½ . .	. . . .	. . .
Lyon Août.	7 8e p .	. . . .	. . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 3 Octobre 1767.*

	H	s	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	10	once.
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	10	marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52	5	
Piaſtres	49	2	6

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Secrétaire du Roi en la Chancellerie près la Cour des Aydes de Clermont Ferrand, à vendre.

On s'adreſſera à Paris, à MM. J. F. Frin & Compagnie, Banquiers, rue du Carouſel, au coin de celle de l'Échelle.

A S. Malo, à M. Jolly de Pontéadeuc, ou bien à MM. Duparc-Louvel pere ou fils, Notaires.

Une charge en la Prévôté générale des Monnoies, Gendarmerie & Maréchauſſée de France; elle donne droit d'exploiter par tout le Royaume, exempte de tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, donne droit de committimus au Requêtes du Palais de Paris, & exempte de milice: les gages ſont de 120 ℔. *S'adreſſer chez M. Bigard, Marchand, rue Beauvoiſine, à Rouen.*

Offices de Contrôleur Général des Reſtes en la Cour des Comptes & Aydes de Normandie: cet office a les mêmes exemptions, privileges & franchiſes que les autres Offices de MM. de la Cour des Comptes.

S'adreſſer à Rouen, à MM. le Sage, Juge en la Monnoie de Rouen, Propriétaire; Baudouin, Procureur au Bailliage, rue du grand Maulévrier; le Bourg, Greffier en la-dite Monnoie, rue Bouvreuil; & Varengue, Notaire.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Oct.
Deſpeignes,	2^e.	G.	6
Gaultier,	8^e.	L.	7
Boutet de B.	17^e.	C.	7
De Courmont,	18^e.	M.	8
Berthe,	24^e.	J.	5
Rouſſeau,	26^e.	J.	8
Le Canut,	31^e.	J.	7
Drouet,	35^e.	J.	8
d'Eaubonne,	37^e.	M.	7
Aliſſan,	39^e.	L.	5
De la Bretaiche,	40^e.	J.	7
Meulan,	44^e.	L.	7
De S^te. Luce,	47^e.	J.	8
De Lauge,	48^e.	J.	8
L'Allemant,	49^e.	J.	7
Radix, de Chev.	53^e.	E.	7
De S^t. Janvier,	55^e.	D.	7
Deſplaces,	61^e.	E.	7

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1767.	*Jeudi 1^er.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
Ac. des Indes. .	1242 ½ . . .	1245 . . .	1245 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	387 . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	40	40	. . . . .
Bill. de la Com.	405	405	405 . . . .
Ac. des Fermes.	815. 17 ½ . .	817 ½ 20. . .	820 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	17 ½	. . . . .	18. l. 2^m . .
3^e. Loterie. .	18	18	17 ½ . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	72 ½	72 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	31	31 ½ 32. 4^m .	31 ½ 32. 4^m .
Emp. de 30 mil.	32 ½ 33. 32 ½.	32 ½ . . .	32 ½ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	34. 34 ½ 8^m .
Canada. . .	36 ½ 37 ½ 10^m 37. 5^m	36 ½ 37. 5^m 37 ½ 10^m	36 ½ . . .
4^e. L. Epoques.	24. 11^e. 29. .	24. 23 ½ 11^e 29. 28 ½	23 ½ 11^e. 28 ½
Nouette. . .	31	31	31 . . . .
Ac. de la caiſſe .	1170 dup. 60 .	. . . . .	1165 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p ⅌ C.	49 ½ 50 . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	8 p. ⅌ . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 79.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le premiers Avril 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 45 à 48 liv.; le commun, de 30 à 38 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, 17 ſols; le coton, 200 livres.

A Léogane le même jour, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 36 à 40 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, 17 ſols; le coton, 200 liv.

A Saint Marc, le 3, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 50 liv.; le commun, de 36 à 40 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 5 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 16 ſols 9 den. à 17 ſols; le coton, de 195 à 200 liv

Au Cap, le 6, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 60 livres; le commun, de 28 à 40 livres; le brut, de 20 à 24 livres; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 16 ſols 6 den. à 17 ſols; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, de 215 à 220 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.; les piaſtres gourdes 37 pour cent.

Prix des marchandiſes de France.

Au Port au Prince, le premier Avril, le vin de Bordeaux, de 150 à 180 liv.; celui de Provence, 66 liv.; la farine de Moiſſac, 90 liv.; le bœuf ſalé, 66 liv. *le baril*; l'huile, de 22 à 24 liv. *la cave*; la chandelle, de 25 à 30 ſols *la livre*; le ſavon, de 100 à 110 liv. *le cent.*

A Léogane le même jour, le vin, de 150 à 180. la farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; le ſavon, 90 liv. *le cent.*

A Saint Marc, le 3, le vin, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 90 à 100 liv.; la commune, 70 liv.; le bœuf ſalé, 70 liv., *le baril*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 36 à 40 liv. *l'ancre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 100 liv. *le cent.*

Au Cap, le 6, le vin vieux, de 150 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 66 à 72 liv. *le baril*, le beurre, de 15 à 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; l'huile, de 24 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 72 à 80 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 14 den.; l'indigo, de 27 à 30 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 36 à 40 den.

A Saint Marc, le ſucre, de 10 a 12 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 16 à 18 den.; le coton, de 24 à 30 den.

De Dunkerque.

Arrivée *de Navires.*

Du 10 au 20 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 11 Navires François de l'encombrement de 539 tonneaux; 12 Anglois, de 1013 tonneaux; 5 Hollandois, de 402 tonneaux, & 2 Suedois; ſçavoir, des François, le *Saint Antoine*, Capitaine *Joſeph Winnoch*; le *Saint André*, Capitaine *Nicolas Brauwer*; la *Sainte Théréſe*, Capitaine *Pierre Gaudiſabois*; le *Saint Louis*, Cap. *Marc Delnoort*; les *Deux Freres*, Cap. *Ant. Schirmin*; la *Jeune Roſe*, Capitaine *Philippe Everaert*; le *Jeune Jean*, Capitaine *Jeans Doens*; la *Sainte Cecile*, Capitaine *Joſeph Langhetée*; le *Hareng Couronné*, Capitaine *Chriſtiaen Langhetée*, venants tous neuf d'Iſlande chargés de 854 tonnes 1 demi-tonne de morue, 109 tonnes de harengs, 26 tonnes d'huile provenant de leur pêche; la *Notre-Dame de Délivrance*, de Caen, Capitaine *Mathurin-François Huet*, venant de Marennes chargé de 94 muids de ſel; la *Renommée*, de Bayonne, Capitaine *Dominique Pordelane*, venant de Cette chargé de 41 pieces d'eau-de-vie, 8 bariques de verdet, 3 ballots 2300 liv. de liege & autres marchandiſes; des Anglois, la *Conſtante Marie*, Capitaine *Richard Lutton*; la *Dorothée*, Capitaine *George Roſidon*; la *Nouvelle Britannia*, Capitaine *Robert Harriſon*, venant tous trois de Sunderland chargés de charbon de terre, la *Providence*, Capit. *Guille Mills*, venant de Perth chargé de 250 tonnes de ſaumon; le *Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*; la *Proſpérité*, Capitaine *Robert Marchal*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Thomas Driver*, venant tous trois de Newcaſtle chargés de 29 futailles d'alun & de charbon de terre; le *Neptune*, Capitaine *James Belly*, venant de Margate chargé de dif-

férentes marchandiſes ; le *Dunkerque*, Capit. *Joſeph Walton* ; le *Saint Pierre & Paul*, Capitaine *John Sherrad*, venant tous deux de Londres chargés de poutres, de mâtures, de ſucre, de fer, de plomb, de couperoſe, de tabac en feuilles & d'autres marchandiſes ; la *Jeanne*, Capitaine *Jean Gerret*, venant de Dublin ; la *Betty*, Capitaine *Benjamin Stevens*, venants de Rocheſter tous deux ſur leſt ; des Hollandois, le *Jeune Jean*, Capitaine *Jeſſe*, *Obbes Deheer* ; les *Deux Freres*, Capitaine *Willem Bubbelt*, venant de Schiedam chargés de 156 pieces de genievre & 10000 pannes ; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Leckerkerck*, venant de Dort chargé de 10 bariques 46 caiſſes de ſucre, 32 barils de potin gris & autres marchandiſes ; l'*Anne*, Capitaine *Laurent Vanderſtam*, venant d'Amſterdam chargé de laine, bois de teinture, droguerie, mercerie, ſoude & autres marchandiſes ; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Janſſen*, venant d'Oſtende chargé de laine & de différens ballots de toile ; des Suedois, la *Demoiſelle Elſie*, Capitaine *Douve Sybrants*, venant de Petersbourg chargé de 135 balles de chanvre, 1007 barres de fer, 5200 nattes & 350 pieces de toile à voile ; les *Trois Freres*, Capitaine *Olaus Siolin*, venant de Waesberg chargé de 450 tonnes de brai & goudron, 1042 barres de fer & 187 douzaines de planches.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François de l'encombrement de 428 tonneaux ; 2 Anglois, de 162 tonneaux ; 5 Hollandois, de 548 tonneaux ; 2 Eſpagnols, de 87 tonn. ſçavoir, des Franç. l'*Aimable Veuve*, Capit. *René Briſſon*, allant au Port au-Prince ; le *Saint Michel*, de Dieppe, Capitaine *Pierre Ferrée* fils, allant à la Guadeloupe chargés tous deux de beurre, de bœuf, de farine & d'autres marchandiſes ; la *Sainte Barbe*, de Rouen, Capitaine *Philippes Serrain* ; la *Société*, du Havre, Capitaine *Jean Moley*, allant tous deux au Havre ſur leſt ; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Niewport chargés de tabac en feuilles & d'auttes marchandiſes ; des Anglois, le *Gedeon & Hanna*, allant à Londres avec de l'eau-de-vie & d'autres marchandiſes ; la *Providence*, allant à Terveer ſur leſt ; des Hollandois ; l'*Union*, allant à Oſtende ſur leſt ; la *Juſtice*, allant à Embden chargés de côtes de tabac ; le *Jeune Sebaſtien*, allant à Dort chargé de 188 boucauts de tabac en carottes ; le *Jeune Jean*, allant à Amſterdam chargé de graine da colzat & de quelqu'autres marchandiſes ; la *Demoiſelle Debora*, allant à Nantes ſur leſt ; des Eſpagnols, la *Juſtine*, allant à Cadix chargé de cuirs tanés, d'amidon & d'autres marchandiſes, le *Saint Joſeph & Ames*, allant à Vermes chargé de planches de bois de chêne, de liqueurs & d'autres marchandiſes.

DU HAVRE, *le 27 Septembre 1767.*

ARRIVÉE *de Navire.*

Du 20 au 26 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & Etrangers ; ſçavoir, des premiers, le *Beliſaire* (*), Capitaine *Loiſel*, du Havre, rentré de relâche ; la *Marie Anne*, Capitaine *Puch*, de Bordeaux, venant d'Oneille chargé d'huile ; le *Duc d'Orléans*, Capitaine *Callard*, du Havre ; le *Tage*, Capitaine *Diere*, venant tous deux de Rouen, & de relâche au Havre où ils doivent achever leur chargement, & le premier ira enſuite à Saint Marc & au Port-au-Prince, & le ſecond à la martinique & à la Guadeloupe ; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, du Havre, venant de Rouen & de relâche afin de charger pour Lisbonne ; des Hollandois, le *Jeune Sidonius*, Capitaine, *Sintjes Eelties*. venant de Petersbourg, avec du ſuif & des planches de ſapin ; la *Demoiſelle Eliſabeth*, Capitaine *Geeſts Meeuves*, venant de Hambourg avec du fer blanc, du cuivre & du chanvre ; le *Jeune Adam*, Capit. *Hendrik Cappelyn*, venant d'Archangel chargé de goudron ; les *Cinq Freres*, Capitaine *Gegteman*, venant de Roterdam avec diverſes marchandiſes ; l'*Anne Charlotte*, Capitaine *Peter Holm*, Suedois, venant d'Abues avec du brai & de l'alun ; le *Saint Jean*, Capitaine *Peter Cervin*, Suedois, venant de Stromſtad avec des planches ; la *Catherine*, Cap. *Jean Crouv*, Ang. ainſi que le ſuivant, venant de Newcaſtle avec du plomb, des meules à Taillandier & du charbon de terre ; la *Sainte Hélene*, Cap. *Jean Chaberoft*, venant de Portſmouth ſur leſt ; la *Notre-Dame d'Aguia*, Cap. *Joſeph d'Aſilva*, Portugais, venant d'Amſterdam chargé de différentes marchandiſes, de relâche au Havre allant aux Iſles Tercere ou Açores.

(*) *Ce Navire dont on avoit annoncé le départ, & qui en effet étoit ſorti du Havre le 12 ayant fait une voye d'eau conſidérable, a été obligé de rentrer dans le Port le 20 où il a été contraint de débarquer ſa cargaiſon pour ſe faire radouber.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 29 Septembre.

AGRICULTURE.

DES COLONIES ANGLOISES.

ON mande d'Amérique que la population a augmenté au moins d'un tiers depuis la paix dans les anciennes Colonies Angloiſes ; que les Villes de Philadelphie & de New-York ſont conſidérablement augmentées & améliorées ; que le nombre des Habitans du Canada eſt doublé, & que celui des Colons attirés du continent de l'Europe dans les deux Florides, par la douceur des loix Angloiſes, s'augmente de jour en jour.

Les manufactures de toile & de bas de New-Yorck & de Philadelphie, ſont auſſi dans un état très floriſſant, parce que le prix de la main-d'œuvre a baiſſé, & il eſt aujourd'hui de moitié moins haut qu'il n'étoit pendant la guerre. Quoique les laines ſoient groſſieres en comparaiſon de celles d'Angleterre ; cependant les Marchands Holl. & les Colons de New-York, de Jerſey & de Penſilvanie, cherchent à perſuader les Habitans des Colonies de l'utilité qu'il y auroit pour eux de porter la laine de leur cru filée chez eux, de préférence aux belles laines Angloiſes, & encouragent par leur exemple le plan déjà formé de diminuer la vente des marchandiſes Angloiſes en Amérique.

DE LA COROGNE.

La Société d'Agriculture de Galice, établie en cette Ville, s'occupe depuis pluſieurs mois des moyens de rendre propre à la culture une grande partie des montagnes de cette Province, qui n'ont produit juſqu'à préſent qu'une très-petite quantité de pâturages & différens arbriſſeaux ſauvages, dont les Habitans des environs ne ſe ſervent que pour faire du feu. La même Société a établi à ſes frais une école publique pour apprendre à filer au Rouet, méthode dont on ignoroit ici l'uſage.

Le Marquis de Piedrabuena, Intendant des manufactures de toiles de la Galice, & Préſident de la Société, a fait venir à ſes frais, & diſtribuer gratuitement dans les différens endroits de la Province, des ſemences & des graines, tant pour les bois taillis & futaies de toute eſpece, que pour les lins & prairies artificielles. Il a réuſſi à introduire l'uſage du bled noir ou *bled ſarazin* dans les cantons où l'on ne connoiſſoit pas ce grain qui, dans une partie de l'Europe, eſt d'un grand ſecours pour les Habitans de la Campagne. Pour cet effet il en a fait venir du Pays étranger, & l'a diſtribué avec les inſtructions néceſſaires pour le cultiver.

SUJET DE PRIX.

L'Académie des Sciences & des Arts utiles de Rouen, a propoſé de nouveau pour ſujet de prix de l'année prochaine, *de chercher quelles ſont les mines de Normandie, tant métalliques que demi-métalliques & bitumineuſes, & quels avantages on pourroit tirer de leur exploitation ?*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.				ALENÇON.				ALSACE.				LYON.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Avranches.	19	16		ALENÇON.	18	10	3	Béfort.	21*	5	6	LYON.	23*	19	11
Bayeux.	17	11	9	Argentan.	20	5		Colmar.	18	16	1	Montbriſon.	22	19	2
CAEN.	21*	12		Bernay.	24	6	11	Haguenau.	17	14	8	Roanne.	26*	5	
Carentan.	16*	15	3	Conches.	26*			Landau.	13*	8	6	St. Etienne.	26	3	7
Coutances.	21			Domfront.	16*	13		Scheleſtat.	19	11	10	Villefranche.	21*	6	8
Mortain.	19	4		Falaiſe.	20			STRASB:	18						
St. Lo.	21	1	8	Lizieux.	24	10		wiſſembourg.							
Valognes.	18	13	4	Mortagne.	21		11								
Vire.	19	12		Verneuil.	21	8									
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	7	4	From. le ſep.	21	8	2	From. le ſep.	16	2		From. le ſep.	24	2	10
Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	5	14		Avoine le ſ.	6	13	2	Avoine le ſ.	6	4	10	Avoine le ſ.	6	11	3
Foin le q.	1	11	3	Foin le q.	1	15	10	Foin le q.	1	13	2	Foin le q.	2	1	7
Paille le q.	1	1	6	Paille le q.		19	8	Paille le q.		19	9	Paille le q.	1	3	7

ANNONCE DE LIVRE.

Mémoires ſur la découverte d'une ſemence propre à remplacer les bleds & les légumes en cas de diſette; enſemble la maniere de préparer les laines, pour les préſerver de la piquure des inſectes, ſans en altérer les couleurs dédiées, à M. le Marechal Duc de Richelieu, par M. de Metivier, Vicomte de S. Paul, & Mlle. ſa fille. A Bordeaux, chez les freres Labottiere, place du Palais.

Nous nous ſommes hâtés d'annoncer cet ouvrage que nous ne connoiſſons que par le titre. Comme il doit nous être remis inceſſamment, nous en parlerons plus au long, ſoit dans la Gazette, ſoit dans le Journal.

COMMERCE.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

MORTS.

AU Port-au-Prince, le 17 Juin 1767; M. *Guillaume-Jean Thavet*, natif de Lamballe, Dioceſe de S. Brieuc, ancien Chirur-

gien des Vaiſſeaux du Roi, & Maître Chirurgien au Port-au-Prince, âgé de 28 ans.

Le même jour, M. *Barthelemy Gayot de Buſſy*, ancien habitant aux cordes à violon, quartier de l'Artibonite.

Au Cap le même jour, M. *Joſeph Penicaut*, Capitaine du Navire l'*Anne-Marie*, de Bordeaux.

Au même lieu & le même jour, M. *Jean Boncham*, Greffier-Commis de la Juriſdiction du Cap, âgé de 50 ans.

Au même lieu le 20, M. *Louis Brunet*, Négociant au Cap, natif de la Rochelle, âgé de 50 ans.

Au même lieu le 25, M. *Michel Deshommes*, natif de Voiron en Dauphiné, Négociant au Cap, âgé de 24 ans.

Les perſonnes dont il faiſoit les affaires, ſont priées de s'adreſſer à M. *Turin Beauvoiſin* ſon exécuteur teſtamentaire, ou à M. *Teynac*, qui continue ſa maiſon.

Au Cap le 29, M. *Pierre Eſcot*, Habitant au Morne-Rouge. M. *Damas* eſt ſon exécuteur teſtamentaire.

BIENS A VENDRE.

A vendre une habitation ſituée au Limbé, conſiſtant en 96 quarreaux de terre dont environ 40 en plat pays & 56 en mornes. Ladite habitation entourrée de hayes vives, renferme deux indigoteries & un puits. Il faut s'adreſſer à M. *Gaſchet*, au Trou, ou à M. *Provoſt*, à l'Acul.

Autre habitation conſiſtant en 300 quarreaux de terre ſituée au quartier de l'Azile, Paroiſſe d'Acquin; une grande maiſon, 18 caſes à Negres, quatre indigoteries battantes, *&c.* On s'adreſſera à M. *Jean-Baptiſte Anglade*, Habitant à l'Azile.

PROJET

D'améliorer le commerce de la Ville de Pezenas, par M. D.

Pezenas, petite, mais agréable Ville dans le bas Languedoc, eſt ſans contredit la plus heureuſement ſituée qu'aucune Ville du Royaume pour le Commerce. Pline, avant moi, a reconnu & atteſté cette vérité: joignez à cela des Habitans pleins d'ambition, d'eſprit, d'activité & de vigilance, en un mot très-propres pour les arts, les manufactures & le commerce. Avec tout cela le commerce y languit: il faut donc l'encourager en augmentant ſes facultés. Cherchons-en le moyen.

La branche de commerce de Pezenas la plus étendue, eſt celle des laines, & elle le ſeroit dix fois plus, ſi l'on pouvoit les y faire rendre ſurges à moindre frais.

Les Laines dont on prépare le plus à Pezenas, viennent d'Eſpagne par Cadix, d'Alger & de Tunis par la voie de Marſeille; rendues à Marſeille, on les envoie à Cette, & de-là à Pezenas par la voie de terre; & quoique le trajet ne ſoit que de dix lieues, les frais de port en ſont néanmoins exorbitans, à cauſe de la difficulté du chemin qui devient impraticable dans le temps des grandes pluies. D'ailleurs, payer un Commiſſionnaire à Marſeille, en payer un ſecond à Cette, cela devient fort onéreux; de ſorte qu'avant qu'elles ſoient rendues à Pezenas, les frais excédent le prix d'achat.

Pour ſe ſouſtraire à cette dépenſe qui eſt ruineuſe pour le ſpéculateur, en ce qu'elle lui enleve le petit profit qu'il pourroit y faire, il n'y a qu'à rendre la riviere d'Heraud qui aroſe les murs de la Ville navigable; par ce moyen on y obviera, en les recevant par la voie d'Agde; l'économie ſeroit conſidérable, parce que le trajet d'Agde à Pezenas, n'étant que de trois lieues, les bateaux, qui ſeroient conſtruits pour naviguer ſur cette riviere, les y rendroient à petits frais.

Tout le monde ſçait que la riviere d'Heraud prend ſa ſource dans les montagnes de Cevennes, & va ſe jetter dans la Méditérannée, au Grau qui eſt à un mille d'Agde. Quoiqu'elle ne parcourre qu'environ vingt lieues, elle eſt néanmoins très-conſidérable à ſon confluent, par les petites rivieres & ruiſſeaux qu'elle reçoit dans ſon ſein, puiſque les Sebens, les Pingues & les tartanes de la plus groſſe taille, entrent dans toutes les ſaiſons dans le Port d'Agde qui eſt formé par cette riviere. On n'alléguera donc point que la navigation eſt impraticable ſur cette riviere, manque d'eau; mais on y apperçoit des difficultés qui ſont réelles. Je les vois de même; & de plus le moyen le plus ſimple pour les détruire.

Ces obſtacles qui paroiſſent des hidres invincibles au timide Commerçant, ne ſont que des atomes aux yeux de celui qui ſçait les apprécier. Ces prétendues difficultés ſont quelques digues jettées à travers cette riviere depuis Pezenas à Agde pour arrêter l'eau néceſſaire aux moulins qui s'y rencontrent. (Sans doute qu'ils ignorent l'uſage merveilleux des écluſes.) Par le moyen de ces machines admirables, rien n'eſt ſi aiſé qu'à les ſurmonter, & rendre par-là cette riviere de la plus douce navigation du monde.

Ce n'eſt pas le ſeul bien qui réſulteroit de ces opérations. Toutes les denrées qui ſe recueillent dans ce pays-là, comme les vins, les huiles, les amandes & les eaux-de-vie qui ſe fabriquent (productions qui ſont conſidérables dans le bas de cette Province, ſeroient bien plus recherchées ſi les frais que le ſpéculateur eſt obligé de faire pour les faire porter par charette au Port de Cette, pour enſuite les faire exporter, ne le rebutoit. Je ſuis ſûr en un mot, que ce petit canton qui vit préſentement dans la détreſſe, ſeroit dans dix ans le plus opulent du Royaume, & par-là en état de fournir aux fortes taxes que les États de la Province leur impoſent.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *du 12 Août 1767.*

Qui ordonne que ceux qui, conformément aux Arrêt du Conſeil & Lettres-patentes du 23 Juin dernier, leveront des lettres ou brevets tenant lieu de maîtriſes crées par Édit du mois de Mars précédent, dans les Corps & Communautés d'Arts & Métiers, en jouiront ainſi que les autres Maîtres deſdits Corps ou Communautés.

Le Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil, l'Édit du mois de Mars dernier, par lequel Sa Majeſté auroit ordonné qu'il ſeroit accordé à ceux des compagnons & aſpirans de chacun art & métier qu'il lui plairoit choiſir, des brevets ou lettres de priviléges qui leur tiendront lieu de maîtriſes ; ſçavoir, douze en chacun art & métier de Paris, huit dans chacunes des Villes où il y a Cour ſupérieure ; quatre dans celles où il y a Préſidial, Bailliage ou Sénéchauſſée ; & deux dans toutes les autres Villes & lieux où il y a jurande, enſemble l'Arrêt rendu en ſon Conſeil & lettres patentes expédiées en icelui le 23 Juin auſſi dernier, par leſquels Sa Majeſté auroit entr'autres choſes, ordonné que les pourvus deſdits brevets jouiroient deſdites maîtriſes, & après leur décès, leurs veuve & enfans, avec tels & ſemblables droits, franchiſes, libertés & priviléges que les autres Maîtres deſdits arts & métiers : & Sa Majeſté, ſur ce qui lui a été repréſenté qu'il y a deſdites communautés d'arts & métiers, tels que ceux de Barbiers-Perruquiers, Baigneurs & Étuviſtes, dans toutes les Villes du Royaume ; & d'Emballeurs, Chargeurs & Déchargeurs de toutes ſortes de marchandiſes ſous corde à la douane de Paris, ou autres de cette nature dans différentes Villes du Royaume, dont les Maîtriſes ſont tranſmiſſibles par vente, réſignation ou autrement ; & qu'encore que les lettres créées par l'Édit de Mars dernier, doivent donner le même droit aux acquéreurs, cela pourroit ſouffrir de la difficulté, ſi elle n'expliquoit plus poſitivement ſes intentions, & s'il n'en étoit fait mention expreſſe dans les lettres ou brevets, ou quittances de finances en tenant lieu, ce qui ne ſe pourroit que Sa Majeſté ne l'eût ſpécialement ordonné. Le tout conſidéré ; & ouï le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances : Le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne que, conformément à l'Arrêt de ſon Conſeil & Lettres-patentes du 23 Juin dernier, ceux qui leveront des lettres ou brevets tenant lieu de maîtriſes, créés par l'Édit du mois de Mars précédent, dans les corps ou communautés d'arts & métiers, en jouiront ainſi & de la même maniere que les autres Maîtres deſdits corps ou communautés d'arts & métiers ; & que dans les communautés de Barbiers-Perruquiers, Baigneurs & Étuviſtes, d'Emballeurs à la douanne de Paris, ou autres de cette nature, dont les Maîtriſes ſont tranſmiſſibles par hérédité ou autrement, ceux qui leveront leſdits brevets ou lettres, pourront également les tranſmettre, & qu'il en ſera fait mention dans les rôles arrêtés au Conſeil, & dans leſdits brevets ou lettres, ou quittances de finance en tenant lieu, & ce en vertu du préſent Arrêt. Fait au

Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Compiegne le douziéme jour du mois d'Août 1767. *Signé* PHELYPEAUX.

CHANGES A PARIS.

Sept. 1767	*Jeudi 24.*	*Vend. 25.*	*Sam. 26.*
Amsterdam.	55 ¼ 3 8e	. . .	. . .
Londres. .	31 ¾ . .	. . .	. . .
Hambourg.	169 ¾ . .	. . .	. . .
Madrid. .	15 5 . .	. . .	. . .
Cadix. . .	15 4 6 .	. . .	. . .
Livourne. .	95 ½ . .	. . .	. . .
Lyon Août.	⅛ B ² . .	. . .	. . .

EXTRAIT

Des seances de la Société d'agriculture de Rouen.

En attendant que nous puissions donner des extraits de différens mémoires que nous avons annoncés dans notre derniere Gazette, nous croyons devoir faire part au public de quelques autres sujets dont cette illustre société s'est occupée dans ses diverses séances.

M. Holker, Inspecteur général des manufactures à Rouen, & Membre de la Société, lui communiqua au mois de Mars 1763, les diverses préparations qu'on peut donner aux étoupes de lin, pour en former un fil presqu'aussi bon que celui du principal brin. (*a*) Voici quel est ce procédé.

» On peigne l'étoupe de lin entre deux » cardes (*b*) dont les dents sont plus fortes » que celles qu'on emploie aux laines les » plus grossieres; on les tourne d'un sens » entiérement opposé l'un à l'autre & de la » maniere dont on carde toute autre matiere, » avec l'attention cependant de tirer en long » les filamens du lin.

» Lorsque ces étoupes ont été bien dé- » mêlées entre ces deux cardes, les filamens » du lin qui ont été tirés en long, paroiss- » sent au dehors par un de leurs bouts; » alors on retourne les cardes du même » sens, & l'on pose les dents de l'une sur » celles de l'autre. Les filamens du lin qui » paroissent au dehors des deux cardes, » après avoir été peignés, se réunissent; » on les tire facilement de ces cardes » avec la main, & sans lâcher prise, on » porte ce qu'on a tiré sur les dents d'une » des cardes, pour achever de peigner » l'extrêmité du lin qui étoit engagé dans » les cardes lorsqu'on l'en a tiré avec la » main. Après cette opération on continue » de carder ce qui reste d'étoupes, & l'on en » tire de nouveau lin de la même maniere, » jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de filamens » qui puissent être tirés en long. La petite » quantité qui reste, peut encore être em- » ployée à faire un fil d'étoupes qui a son » utilité. » (*c*)

La Société a observé que ce lin ainsi tourmenté dans ces cardes, devenoit plus doux; qu'il étoit propre à être filé, & que, quoique la plus grande partie des filamens fût un peu courte, ils formoient cependant un fil fort & bien uni. Les dépenses à faire pour carder les étoupes, ne peuvent être évaluées qu'à trois ou quatre sols sur la livre de lin qu'on en tire, & conséquemment il y auroit un avantage considérable à mettre cette méthode en pratique.

M. Dambourney a répété les expériences déjà faites sur ces étoupes, & il a eu la satisfaction de tirer un très-bon fil d'étoupes, qui n'étoient pas de très-bonne qualité.

Ces diverses expériences, & les avantages qui en peuvent résulter, devroient bien engager à la culture du lin, sur-tout dans les Provinces où les terres ne sont pas d'un bon rapport. Nous répétons ici le Conseil que M. de la Borde a donné aux Habitans de l'Armagnac. On a vu son Mémoire dans nos Gazettes de la fin de 1765, & dans celles du commencement de l'année 1766.

(a) *On a vu dans nos Gazettes & nos Journaux, ce que M. Marcandier a tiré des étoupes de chanvre.*

(b) *On trouve de ces cardes chez les sieurs Marchands freres, Marchands Cardiers près de S. Maclou, à Rouen.*

(c) *Un Particulier nommé M. Diot, nous a apporté au Bureau de la Gazette du Commerce, &c. du velours de lin de différentes couleurs. Ce velours seroit très-propre à faire des meubles, il nous a paru très-beau.*

DE BORDEAUX, *le 17 Sept. 1767.*

Prix courant des denrées de l'Amérique.

Le *quintal* de ſucre blanc premiere ſorte, de 52 à 53 ℔; dº. ſeconde ſorte, de 49 à 50 ℔; dº. troiſiéme ſorte, de 44 à 46 ℔; dº. quatriéme ſorte, de 40 à 41 ℔; petits ſucres, de 38 à 39 ℔; ſucres communs, de 34 à 36 ℔; ſucre tête, de 28 à 32 ℔; le ſucre brut de Leogane, de 27 à 32 ℔; dº. du Cap, de 26 à 31 ℔; dº. de S. Louis, de 25 à 30 ℔; dº. de la Martin. de 24 à 28 ℔.

La *livre* de café de la Martinique nouveau fin; de 18 à 18 ß 6 ₰; dº, Marchand, 17 ß 6 ₰ à 17 ß 9; dº. vieux, de 16 ß 9 ₰ à 17 ß; café de S. Domingue nouveau fin, de 17 à 17 ß 3 ₰; dº. Marchand de 16 ß 3 ₰ à 16 ß 9; dº. vieux, de 15 ß 9 ₰ à 16 ß; indigo bleu & violet, de 8 ℔ 10 ß à 9 ℔; dº. mêlé, de 6 ℔ 10 ß à 8 ℔; dº. cuivré fin, de 5 ℔ 7 ß à 5 ℔ 8 ß; dº. Marchand, de 5 ℔ 3 ß à 5 ℔ 5; dº. ordinaire, de 4 ℔ 18 à 5 ℔.

Le *quintal* de coton de S. Domingue, de 150 à 160 ℔; dº. de la Martinique, de de 145 à 150 ℔; gingembre gris, de 23 à 24 ℔; caneſice, de 40 à 50 ℔ cuirs tannés, de 50 à 70 ℔; dº. en poil, de 35 à 40 ℔.

La *livre* de gingembre confit, 25 ß; citrons confits, de 14 à 15 ß; rocou, de 30 à 31 ß; cacao de la Martinique, de 12 ß 9 ₰ à 13 ß.

Eaux-de-vie, 135 ℔ les 32 veltes.

DE LA ROCHELLE, *le 19 Sept. 1767.*

Prix de quelques Marchandiſes.

Le froment, de 184 à 187 ℔; l'orge, de 90 à 93 ℔; l'avoine, de 70 à 72 ℔; le ſeigle, de 117 à 120 ℔; fret pour Marſeille, de 50 à 55 ℔ par tonneau de froment.

Eau-de vie de la Rochelle, 142 ℔; dº. de Seudres, d'Oleron & de Ré, 140 ℔; dº. de Cognac, de 138 à 140 ℔.

Sel vieux de chaudiere de Seudres, 560 ℔; dº. blanc 600 ℔ dº. nouveau de l'Iſle de Ré, 540 ℔.

Café de S. Domingue, de 16 à 17 ß la *livre*; ſucre brut, de 24 à 32 ℔ le *quintal*; dº. blanc troiſiéme ſorte, de 44 à 46 ℔; ſyrop, 9 ℔ 10 ß; indigo cuivré, de 4 ℔ 18 à 5 ℔ 5 ß.

DE NANTES & DU HAVRE.

On a été informé à Nantes le 17 Sept. 1767, par des nouvelles venues de Cadix, que les Algériens s'étoient emparés d'un bâtiment Eſpagnol. On ignore encore le nom de ce Navire.

Des lettres datées du 20 Septembre, & arrivées du Havre; apprennent que le Navire le *Papillon* (a) Capitaine *Scery*, venant de Marſeille, & un bâtiment Hollandois venant d'Oneille, ſont au Hoc, lieu diſtant du Port d'environ une lieue, & deſtiné pour ceux qui ſont ſoupçonnés de peſte; les deux Navires y feront quarantaine & déchargeront leurs cargaiſons qui y reſteront juſqu'à ce qu'on puiſſe juger que l'air les ait purifiées.

On a ſçu au Havre que le Capitaine le *Tellier*, commandant le Navire l'*Aimable Genevieve*, ſorti de ce Port le 13 Juin dernier, pour aller au Cap, eſt mort vers le milieu de la traverſée.

Le Navire la *Jeune Dame Marie*, Danois, dont le Capitaine *Laurent-Peterſen Aabrvé*, eſt mort en paſſant d'Oneille au Havre, eſt reparti de ce même Port le 12 Septembre, ſous le commandement du Capitaine *Yvert Henſen Hoye*; mais il y eſt rentré de relâche le 15, par rapport à la mort de ce dernier Capitaine, arrivée deux jours après ſon départ.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 18 Sept. 1767.*

Le Navire Étranger le *S. Jean & Guillaume*, de 40 tonneaux, Capitaine *François Arrarte*, eſt en charge dans ce Port pour la Corogne, Courtier le ſieur Gros.

DE BORDEAUX, *le 18 Sept.*

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numéros 171, le *Conſtant*, Armateur M. *Draveman*; 172, la *Marie-Marguerite*,

---

(a) *On a fait mention de ces deux bâtimens dans le Supplément de la Gazette précédente, où il étoit dit qu'on leur interdiſoit l'entrée du Port du Havre, parce qu'ils avoient été viſités par les Algériens.*

Armateur M. *Dutaſta*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 173, la *Marie Catherine*, Armateur M. *Allery*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 174, le *Nourriſſon*, Armateurs MM. *Frigiere*, *Barthes* & Compagnie; 175, le *Poſtillon*, Armateurs MM. *Bruneau* freres; 176, la *Minerve*, Armateur M. *Laboubée*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Chevret*; 177, la *Victoire*, Armateur M. *Raynaud*, Courtier le ſieur *Guimounet*.

DU HAVRE, *le 20 Sept. 1767.*

Le Navire l'*Aimable Sophie*, Capitaine *Saffray*, du Havre, Armateurs MM. veuve *de la Haye*, *le Bouis & fils*, eſt en charge dans ce Port pour Guinée, & partira le plutôt poſſible.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 26 Septembre 1767.*

Or de Portugal, à . .	712 ℔	8	le marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	10	l'once.
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54		le marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52		
Piaſtres	49		

AVIS.

A vendre une partie d'excellente eau-de-vie, du meilleur cru & plus fine Champagne de Cognac, de cinquante à ſoixante ans, rancio, & du goût le plus exquis, à raiſon de 200 ℔ la barique de 27 veltes, priſes à Pons, en Saintonge, dans le chay du Propriétaire : s'adreſſer à MM. *Annibal Brouſſard & fils*, Négocians audit lieu.

Nota. L'ancien Propriétaire, décédé depuis peu, en avoit monté le prix à 300 ℔, mais ſon héritier pour faciliter ceux qui voudroient ſe procurer de cette excellente liqueur, en remet le prix à l'ancien taux, malgré la cherté actuelle des eaux-de-vie communes; il y en a environ cent bariques, elles ſont logées en groſſes pieces de trois barriques ou environ; pour la facilité des acquéreurs, on en fera des envois en tierçons de 60 veltes, en barriques ou demi-barriques; ceux qui en prendront moins d'une piece, payeront la futaille.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 15 Août 1767.*

Concernant les Actions, Souſcriptions d'actions & Billets de reconnoiſſances d'Actions de l'ancienne Compagnie de commerce de Lorraine.

VU par le Roi, étant en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 28 Avril 1766, par lequel Sa Majeſté a ordonné que les actions, ſouſcriptions d'actions & billets de reconnoiſſances d'actions de l'ancienne Compagnie de commerce de Lorraine, ſeroient rapportées dans le délai fixé au ſieur Bremont, premier Commis du Bureau des finances & de la Chancellerie de Lorraine, qui donneroit en échange, à ceux qui en ſeroient porteurs, ſes reconnoiſſances, conformément au modele joint audit Arrêt leſquelles contiendront la ſomme principale portée par les effets qui ſeroient rapportés; & en outre le montant des intérêts de chaque ſomme principale, ſur le pied de quatre pour cent, à compter du premier Avril 1737, juſques & compris le dernier Décembre 1765; & que les actions, ſouſcriptions d'actions & billets de reconnoiſſances d'actions, qui n'auroient pas été rapportées & échangées contre leſdites nouvelles reconnoiſſances, avant le premier Octobre 1766, ſeroient nulles & de nulle valeur, tant en principal qu'intérêts : autre Arrêt du 21 Juin 1766, qui a prorogé juſqu'au premier Janvier 1767, le délai fixé par celui du 28 Avril 1766, & ſubrogé aux fonctions attribuées audit ſieur Bremont, le ſieur Lechangeur, premier Secrétaire de l'Intendant de Lorraine : autre Arrêt du 11 Janvier 1767, qui a ordonné qu'en exécution de ceux des 28 Avril & 21 Juin 1766, les effets qui auroient été rapportés audit ſieur Lechan-

geur, & dont il auroit délivré ſes reconnoiſſances, ſeroient brûlés, après le recollement d'iceux, en préſence du ſieur Durival, Lieutenant général de Police de la Ville de Nanci, qui ſigneroit le Procès-verbal dudit brûlement. Vu auſſi le procès-verbal dreſſé en conſéquence de l'Arrêt dudit jour 11 Janvier 1767, ſuivant lequel il a été rapporté audit ſieur Lechangeur, douze cents deux actions, ſouſcriptions d'actions, ou billets de reconnoiſſances d'actions, en échange deſquelles ledit ſieur Lechangeur a délivré cent trente-deux reconnoiſſances, montant, argent de France, tant en capital qu'intérêts échus ſur le pied de quatre pour cent, depuis le premier Avril 1737, juſqu'au dernier Décembre 1765, à quatre cents quatre-vingt-quatre mille deux cents treize livres neuf ſols ſept deniers. Sa Majeſté voulant expliquer ſes intentions ſur les reconnoiſſances délivrées par ledit ſieur Lechangeur : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne que leſdites cent trente-deux reconnoiſſances délivrées par ledit ſieur Lechangeur, ſeront rapportées, avant le premier Janvier prochain, au ſieur Blondel de Gagny, Tréſorier de la Caiſſe des arrérages, qui en échange, délivrera à ceux qui en ſeront porteurs, des effets de l'emprunt ci-devant ouvert à Strasbourg, garnis de leurs coupons, d'intérêts, à compter du premier Mai 1766, payables au premier Mai 1767. Veut Sa Majeſté que celles deſdites reconnoiſſances délivrées par le ſieur Lechangeur, qui n'auroient pas été rapportées audit ſieur de Gagny, avant ledit jour premier Janvier 1768, ſoient nulles & de nulle valeur ; faiſant très-expreſſes défenſes audit ſieur de Gagny ; d'en faire l'échange, paſſé ledit jour. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Compiegne le quinziéme jour d'Août 1767.

Signé LE DUC DE CHOISEUL.

CHARGE A VENDRE.

On propoſe à acheter la finance de deux charges, dans une Ville de Languedoc, dont l'une eſt de 8770 ℔, & l'autre de 8516 ℔. La liquidation en eſt faite ; les intérêts à cinq pour cent s'en paient de ſix mois en ſix mois, & on en a déjà touché le premier quartier le mois de Juillet dernier. On en fera une condition honnête pour de l'argent comptant ou pour du bled à un prix raiſonnable. On vendra la finance des deux charges enſemble, ou l'une des deux à la volonté de l'acheteur. Les intérêts de la finance liquidée ſe payent par le Roi, juſqu'à la fin de rembourſement, qui ſe fait par loterie le premier jour de l'an : *s'adreſſer à M. Moutonnat, Notaire, proche des Carmes des Terreaux, à Lyon.*

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Oct.
Deſchamps,	5^e.	C.	2
Fauveau,	7^e.	A.	2
De Courmont,	18^e.	M.	1
Rouſſeau,	26^e.	C.	1
Guidy,	34^e.	J.	2
Drouet,	35^e.	J.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1767.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
Ac. des Indes.		1242 ½	1242 ½
Emp. de la Com.			387
Prom. à 5 p ⅌.	22 ½ 2^m.	22	
Prom. à 4 p ⅌.		40	40
Bill. de la Com.	405	405	405
Ac. des Fermes.	835. 32 ½	835	835
Amortiſſement.			16
2 ſ. p. l. du Dix.		17	18
3^e. Loterie.	18	18	18
Annuités.	403	403. 2	
Coup. d'An.	77	77	77
Emp. de 50 mil.	31 ½	31 ½	31. 31 ½ 2^m
Emp. de 30 mil.	32 ½	32 ½ 33	32 ½
Col. 1759.			
Canada.	36 ½ 37	36 ½ 37. 5^m 38. 10^m	36 ½ 37. 5^m 37 ½ 10^m
4^e. L. Epoques.	24	2 ½. 23 ½ 11^e. 28 ½	24. 23 ½ 11^e. 29. 28 ½
Nouette.	31. 31 ½ 4^m	31. 31 ½	31 ½ 31
Ac. de la caiſſe		1170	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 78.

DU HAVRE, *le 20 Septembre 1767.*

ARRIVÉE *de Navire.*

DU 13 au 17 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François & Etrangers; ſçavoir, des premiers, le *Saint Firmin*, Capitaine *Jean Miranbeau*, de Bayonne, venant de Saint-Ander chargé de 257 balles de laine; la *Charité*, Capitaine *Legros*, du Havre, venant de la Guadeloupe avec du ſucre, du café, du coton & des liqueurs; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Pierre Behais*, de Honfleur; la *Marie Anne* (*), Capitaine *Robert Nicolle*, de Dieppe, venant tous deux de Marſeille avec du ſavon, du coton de Smyrne, de l'huile, du ſoufre & du vin; la *Newa*, Capitaine *Jean Baptiſte Niout*, de Rouen, venant de Marſeille chargé de différentes marchandiſes pour Rouen, a relâché à Cadix où il a chargé ſix barils de cochenille, 4 barils de vin, & une caiſſe de pierres à filtrer l'eau pour le Havre; des Etrangers, l'*Unité*, Capitaine *Robert Whright*, de Sunderland en Angleterre, venant de ce même endroit chargé de charbon de terra.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port du 14 au 20 Septembre 10 Navires François & Etrangers; ſçavoir, le *Saint Louis*, Capitaine *Michel Heu*, allant à Dieppe; l'*Elmina*, Capit. *Henri Svingk*, Hollandois, allant à Amſterdam; le *Comte de Saint Florentin* (**), Capitaine *Lemire*, allant à Honfleur; le *Cheval Marin*, Capitaine *Jean Pruneau*, de Nantes, allant à Nantes tous quatre ſur leſt; le *Prophète Eliſée*, Capitaine *Loodwik*, allant à Hambourg chargé de ſucre & de café; la *Marie Anne*, Capitaine *Augé fils*, de Fecamp, allant dans ce même endroit chargé de tafia des Iſles, de goudron, de ſavon & d'huile; la *Newa*, Capitaine *Niout*, de Rouen, allant dans ce même Port avec ſon chargement pris à Marſeille; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Morin*, allant à la Martinique & à la Guadeloupe; la *Ville de Strasbourg*, Capitaine *Faucheur*, du Havre, allant la Trinité Iſle de la Martinique chargés de bœuf, de beurre, de jambons, de chandelles, de farine, de vin, de cloux, de groſſe toile, de briques, d'étoffes de fil, de coton & de laine, de fil à coudre, d'habits & d'étoffes de ſoie, de ſouliers, de poudre, de cire à cacheter & d'autres merceries; la *Dame Fortune*, Capitaine *Foſſe*, du Havre, allant au Cap avec du bœuf, du beurre, du lard ſalé, de la chandelle, des bougies, du ſaumon, de la farine, du vin, de l'anizette, des tuiles, des marmites de fer, de la bierre, des cercles de bois & d'ozier, du baume de vie, des toiles de toutes qualités, des chapeaux de caſtors & demi-caſtors bordés d'or & d'argent, des paraſſols & ſouliers de ſoie, des bourſes à cheveux & autres marchandiſes de mercerie & quincaillerie.

DE HONFLEUR, *le 19 Septembre 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port depuis le 13 Septembre 1767 les Navires le *Saint Charles*, Capitaine *Graverand*, de Honfleur, venant de Marſeille chargé de ſavons, de cotons & d'autres marchandiſes du Levant; le *Comte de Saint Florentin*, Capitaine *Lemire*, venant du Havre ſur ſon leſt pour faire ſon armement dans ce Port.

DE NANTES, *le 19 Septembre 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 11 au 18 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 18 Navires François & 8 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Thélémaque*, de 150 tonneaux, Capitaine *Buſſon*, venant de la Guadeloupe; la *Victoire*, de 200 tonneaux, Capitaine *Charon*, venant des Cayes chargés tous deux de 374 bariques 24 quarts de ſucre brut, terré & tête, 250 balles & ballots de coton, 9 futailles 18 tierçons 9 quarts de café, 2 bariques 7 q. 1 ſac d'ind. 3 q. 1 ſac de cacao, 89 cuirs ſecs en poil, 33 madriers de bois d'Acajou, 15000 livres de bois de Campêche, 100 liv. de morphil, 100 liv. de cire jaune, 13 caiſſes 3 barils de confitures; les *Jumeaux*, Capitaine *Jacques Moyſeau*, venant d'Amſterdam chargé de bierre,

(*) *Ce Navire a été cent quarante-cinq jours dans ſa traverſée pendant leſquels il a relâché une fois à Malaga.*

(**) *Ce Navire va prendre ſon chargement comme on peut voir à l'article de Honfleur.*

bois de teinture, fil de fer, eſcoupes à jetter l'eau, broſſerie, plomb en grains & en rouleaux, ſalſepareille, liens de fil, aiguilles à voiles, crin & autres marchandiſes pour la côte de Guinée; la *Manon*, Capitaine *Archambaud*, venant de Marſeille à la conſignation de M. *Millet*, chargé de ſavon, noix de galles, d'huile d'olive, capres, anchois, eau de lavande, vin, jarres, bouchons de liege & liege en planches; la *Précieuſe*, Capitaine *Jacques Guiſteau*, venant de Cadix chargé de jalap, huile d'olive, vin, peaux de chevreaux & chocolat; la *Magdeleine*, Capitaine *Pierre-Jacques Nicole*, venant du Banc de Terre-Neuve chargé de morues vertes & d'huile de morue; le *Saint Jean-Baptiſte*, Cap. *Michel Calvé*; la *Sainte Anne*, Cap. *Yves Guenegaud*, venant tous deux de Bayonne avec de la réſine & du cidre; la *Marie Anne*, Capitaine *Jean-Baptiſte Guillevin*, venant de Belle Iſle; l'*Angélique*, Capitaine *Guillaume Yvon*, venant de Port-Louis; l'*Hirondelle*, Capitaine *Michel Barach*; la *Marie*, Capitaine *Julien Fardel*, venant tous deux de Camaret; la *Concorde*, Capitaine *Jean Penamen*; le *Saint Jacques*, Capitaine *Guillaume Guegan*, venant tous deux de Douarnenez chargés ainſi que les quatre précédens de ſardines preſſées & d'huile de ſardines; l'*Aimable Julie*, Capitaine *Thomas Maugé*, venant de Dieppe avec des verres à vitres & de la craie; la *Société*, Capitaine *Jean Mailloux*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Duguaux*, venant tous deux de l'Orient avec des porcelaines, des marchandiſes blanches, du thé, du café, des cuirs tanés, des cannes, du ſuif & des ſardines; la *Paix*, Capitaine *Vincent Laurent*, venant de Saint Martin de Ré avec du vin; des Etrangers, la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Jean Muſques*, venant d'Irlande; la *Jeune Ulbe*, Capitaine *Siebe Nannes*, de Porto en Portugal; le *Jeune Friderick*, Capit. *Sjoerd Annes Pranger*, venant de Vouſen en Friſe tous trois ſur leſt; la *Dame Booſer*, Capitaine *Cornelis Aarjeus Bakker*, venant de Riga; l'*Aurore*, Capitaine *Guſtave Widegreen*, venant de Suede; le *Chagrin*, Capitaine *Johan Friedric Barthold*, venant de Dantzick; l'*Anne Louiſe*, Capitaine *Jons Holſt*, venant de Gottembourg chargés tous quatre de brai gras, goudron, planches, fer en barres, douelles à bariques, mâture & mâtereaux, barres d'anſpects, manches de gaffes, eſparts, carreaux de bierre & avirons; la *Ville de Workum*, Capitaine *Freerick Jans*, venant d'Amſterdam avec pierre, fromage, papier blanc & violet, cauris, cuivrerie, pipes, couteaux Flamands & droguerie.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port le Navire François l'*Hirondelle*, Capitaine *Thibaud* allant en Guinée, & le Navire Etrangers *la Concorde*, Capitaine *Jean Anker*, allant à Middelbourg chargé de ſucre brut & terré, de ſyrop & de café.

DE LA ROCHELLE, *le* 19 *Septembre* 1767.

Le Navire le *Début*, Capitaine *Latouche*, eſt entré dans ce Port venant de Saint Marc chargé de 102 bariques 2 quarts de ſucre brut, 59 bariques 23 quarts de ſucre terré, 16 quarts de café, 2 demi-balles de coton & 1 quart d'indigo.

DE MARSEILLE, *le* 15 *Septembre* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 7 au 13 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 27 Bâtimens François & 5 Etrangers venants d'Acre, de Smyrne, d'Alexandrie, d'Alexandrette, de Conſtantinople, d'Almazaron, de Fangas, du Petit-Nord, de Terra Nova, d'Araiſſe, d'Almerie, de Valence, de Lisbonne, de Narbonne, d'Agde, de Nice, de Savone, d'Arles, de Martigues, de Toulon, charges de bled, de farine, d'avoine, d'orge, de chanvre, de fer, de poiſſon ſalé, de morue, dhuile, de ſoude & d'autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 35 Bâtimens François & 11 Etrangers; des premiers, deux alloient aux Colonies; ſçavoir, le Senault le *Giffonne*, Capitaine *Bernard-Alexandre Rouxiere*, parti pour la Guadeloupe; le *Neptune*, Capitaine *Joſeph Champion*, de Marſeille, parti pour les Cayes Saint Louis; les autres alloient à Menton, à Cagnes, a Hyeres, à Frejus, à Cette, à Saint-Tropès, à Narbonne, à Arles, à Bandol, à Oneille, à Antibes, à Gênes, en Corſe, à veniſe, à Livourne, à Civita-Vecchia, à Naples, en Sicile, à Meſſine, à Palerme, en Eſpagne, à Gibraltar, en Morée, au Levant, à Alexandrette & à Smyrne, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes d'épicerie, droguerie, mercerie, quincaillerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 6 Janvier.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglais du 3 Décembre 1766.

ÉCRIT

Pour juſtifier les Fermiers du reproche qu'on leur fait d'avoir occaſionné la cherté & la rareté des proviſions, & où l'on fait voir quelques inconvéniens de la police actuelle des grains en Angleterre.

J'Ai vu depuis long-temps avec indignation, tout ce qu'on a écrit contre les Fermiers, ces Membres de l'État ſi utiles & ſi reſpectables. On les a accuſés des projets les plus honteux & les plus intéreſſés; & dès que le prix du grain ou des autres denrées, a augmenté par l'intempérie des ſaiſons, ou ſeulement parce qu'une eſpece de bled a manqué, le cri public a été que la diſette étoit artificielle, & qu'elle avoit été occaſionnée par les amas de grain que font les Regratiers. Afin que de telles imputations n'induiſent pas en erreur ceux qui ne ſont pas informés de l'état préſent du Royaume par rapport au bled & aux autres denrés, je choiſirai de nouveaux faits auxquels j'eſpere que ſe rendront les gens ſenſés, & qui déchargeront les Fermiers de pluſieurs accuſations graves qu'on avoit intentées contre eux.

La récolte du froment a été conſidérablement endommagée par les pluies continuelles de cet été; & comme les proviſions étoient faites, ou ſur le point de l'être, la diſette du froment s'eſt fait ſentir beaucoup plutôt.

Il eſt à remarquer que dans l'eſpace des ſept dernieres années, nous avons eu deux étés fort ſecs, qui nous ont réduits à une telle extrêmité, pendant les hyvers ſuivans, qu'on a été obligé de tuer tout le bétail qui étoit mangeable, pour ne pas l'expoſer à périr faute de ſubſiſtance. On doit auſſi ſe ſouvenir que nous avons eu deux étés bien humides, qui ont occaſionné la mort de la plupart des brebis: voilà quelles ſont les cauſes véritables de l'enchériſſement de la viande de boucherie, & de la diſette du froment dont nous ſommes affligés aujourd'hui, mais je dois obſerver ici que le luxe eſt encore une occaſion immédiate de la rareté & de la cherté des grains & de la viande; car il eſt notoire que les Bourgeois ne ſeroient pas contens s'ils n'avoient du meilleur pain de froment, & de la viande fraiche tous les jours, au lieu qu'auparavant, ils ſe contentoient de pain bis, & ne mangeoient de la viande fraiche que trois fois la ſemaine. Aujourd'hui pluſieurs milliers de Fermiers induſtrieux nourriſſent leur famille de pain fait avec de l'orge & du ſeigle mêlés, quoiqu'ils ſoient en état de vivre mieux. Ils élevent une nombreuſe famille avec frugalité, & ils trouvent par-là le moyen d'épargner aſſez pour laiſſer un établiſſement à leurs enfans. Sera-ce donc aux dépens de l'induſtrie des

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fermiers, que des Artiſans pauvres & pareſſeux, voudront ſe raſſaſier de viandes délicates & augmenter leur luxe : J'ai fait mention des Artiſans & des Bourgeois, parce qu'il n'y a qu'eux qui ſe reſſentent de la cherté des proviſions, car les gages des Labourenrs ont augmenté en proportion & même au-deſſus. L'augmentation des rentes dans tout le Royaume, & des ouvrages de la campagne, les droits qu'on a levés ſur toutes les néceſſités de la vie, & qui ſe ſont principalement ſentir dans une famille nombreuſe, ont obligé le Fermier à vendre ſes denrées à un prix proportionné, ſans quoi il ſe ſeroit ruiné.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

RELEVE' des bleds farines, ſeigle, orge & avoine, arrivés à la Halle & ſur les Ports de Paris, pendant l'année 1766 ; ſçavoir.

Mois.	Bleds & Farines.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	Muids.	*Sept.*	*Muids.*	*Sept.*	*Muids.*	*Sept.*	*Muids.*	*Sept.*
Janvier.	1747	11	33		53	1	657	
Février.	1850	10	28	3	50	11	1069	1
Mars.	2369	2	30	6	45		1175	6
Avril.	2391		34	4	48	3	1199	4
Mai.	1766	6	45	7	28		1227	
Juin.	2257	9	43	6	28	8	565	5
Juillet.	2339	8	31	4	31	11	989	5
Août.	1711	5	57	1	62	11	971	8
Septembre.	1672		49		80		700	
Octobre.	2262	3	49	4	49	9	660	
Novembre	2103	1	44	3	58	8	1022	6
Décembre.	2743	9	49	7	81		1077	4
Totaux.	25215	4	495	9	618	2	11314	3
Année 1765.	22835	5	496	10	596	11	11513	1
Différence *d'arrivages.*	2379 *de plus.*	11	1 *de moins.*	1	21 *de plus.*	3	198 *de moins.*	10

Pendant le quartier de Janvier, le haut prix du bled n'a pas paſſé 20 ℔ le ſeptier ; & le prix commun 18 ℔ 10 ß. La plus belle avoine s'eſt vendue depuis 18 juſqu'à 20 ℔ le ſeptier ; & le prix commun depuis 17 juſqu'à 18 ℔ 10 ß.

Dans le quartier d'Avril le plus beau bled a baiſſé de 20 à 19 ℔, & le prix commun de 18 ℔ 10 ß à 16 ℔.

L'avoine ſupérieure au contraire, a monté de 17 ℔ 10 ß à 19 ℔, & le prix commun de 16 à 17 ℔ 10 ß.

Pendant le quartier de Juillet, le haut prix du bled a auſſi monté de 20 à 21 ℔ 10 ß, & le prix commun s'eſt ſoutenu à 18 livres.

L'avoine qui étoit à 19 ℔ dans le précédent quartier, a baiſſé dans celui-ci à

17 ℔ 10 ß, & le prix commun a auſſi baiſſé de 17 ℔ à 15 ℔ 10 ß.

Dans les deux premiers mois du quartier d'Oct. le bled ſupérieur a toujoursvarié de 21 ℔ 10 ß à 22 ℔ 10ß, & dans le mois de Décembre il a monté à 24 ℔; le prix commun a toujours varié de 18 à 21 ℔.

La plus belle avoine qui varioit auſſi dans le commencement de ce quartier depuis 18 juſqu'à 19 ℔ a baiſſé ſur la fin à 17 ℔, & le prix commun de 17 à 16 ℔.

SUITE *du Mémoire ſur le ſol & les différentes qualités de la terre de l'Iſle Saint Domingue, &c. par M. Philibert, Américain.*

Des maladies & accidens auxquels les cannes à ſucre ſont ſujettes.

Les cannes ſont ſujettes à pluſieurs maladies. La trop grande ſechereſſe interrompt la végétation, fait nouer la canne, & la ſeve ne peut plus alors monter; ſi elle reçoit enſuite de l'eau, elle végete de nouveau, & pouſſe un jet au-deſſus du nœud, mais comme la circulation eſt interceptée, le jus qui ſe trouve au-deſſus du nœud, ne contient que très-peu de ſucre.

La canne dans quelques terres eſt attaquée par un inſecte nommé *puchon* qui la perce & ſuce le ſucre. Elle ne donne alors que très-peu & de mauvais ſucre qui eſt fort difficile à faire.

Les rats qui ſont en grand nombre dans nos pieces de cannes, les coupent lorſqu'elles ſont mûres, ce qui cauſe une grande perte, car toute canne qui eſt mordue du rat eſt perdue, par la raiſon que ſon jus devient aigre. On a grand ſoin de ne pas le mêler avec les autres, parce qu'il empêcheroit de faire de bon ſucre, la perte occaſionnée par les rats, eſt eſtimée à un vingtiéme dans les revenus d'une ſucrerie.

Fabrication des Sucres.

Lorſque la canne eſt dans ſa maturité, on la coupe & on la charroie tout de ſuite au moulin pour y être comprimée entre trois cylindres de fer nommés *tambours*, qui ſont meus le plus communément par des mulets ou chevaux, (a) & quelquefois par l'eau : lorſqu'il eſt ainſi comprimé entre celui du milieu, nommé *grand rouleau*, & un des petits, on repaſſe le marc nommé *bagace* entre le grand & le petit rouleau, pour mieux exprimer le jus qui coule par des conduits qui ſe rendent dans le réſervoir nommé *baſſin au vin de canne, ou veſou*, qui contient environ deux bariques. La canne doit être exprimée dans les premieres 24 heures au plus tard, autrement le jus s'aigriroit, & le ſucre ſeroit fort difficile à faire. Le jus nommé *vin de canne*, paſſe du réſervoir dans des chaudieres pour y être cuit; ces chaudieres ſont de fonte ou de fer coulé de figure conique, au nombre de 4 à 5, à la volonté du Rafineur. Elles ſont de différentes grandeurs; la plus petite nommée *batrie*, doit avoir de trente-ſix à quarante pouces de diametre; les autres doivent être plus grandes de cinq pouces. Par conſéquent ſi la batrie a 40 pouces, la deuxiéme qu'on appelle *ſirop*, doit en avoir 45; la 3e. nommée *flambeau*, 50; la quatriéme nommée *grande*, 55; ſi l'on met une cinquiéme chaudiere à l'équipage (c'eſt ainſi qu'on nomme ces différentes chaudieres montées ?) On diminue la grandeur des trois du milieu, de façon qu'il faut que la *batrie* ſoit, pour être bien aſſortie, de 36 pouces au moins, & la grande de 52 à 55 pouces. Telles ſont les proportions qu'un *équipage* doit avoir pour la grandeur, & il doit être monté ſur un *canal* fait en brique de la largeur de quatre pieds dans ſon bas & venant en talus juſqu'à ſa hauteur, ſuivant les profondeurs des chaudieres, de façon que la hauteur de la *batrie* du deſſus de ſon grillage au-deſſous de ſon cul, eſt de trois pieds, & du fond du canal au cul de la *grande*, de 15 pouces; j'ai dit du deſſus des grillages qui ſont ſous la *batrie*, c'eſt que ſous cette chaudiere eſt le cendrier qui eſt un trou d'environ quatre pieds de diametre & de trois pieds de profondeur, couvert de pieces de fer coulé de 4 à 5 pouces en quarré, miſes à peu de diſtance les unes des autres, ſur leſquelles brulent le *chauffage* pour faire cuire le ſucre. Ce chauffage ſe nomme *bagace*; c'eſt, comme je l'ai déjà dit, le marc de la canne qui

(a) *Les mulets ſont préférables aux chevaux.*